

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 6 octobre 2014

Nombre de membres
Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 15

Date de convocation
26 septembre 2014

Date d'affichage :
13 octobre 2014

L'an deux mil quatorze le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nicolas GRIFFOND, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Secrétaire : Carmen VALLET

Objet : Espace ludique de la Bourre

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du

L'Espace nordique jurassien (ENJ) souhaite renforcer l'attractivité des sites de ski nordique, notamment pour les familles, en y installant des espaces ludiques pour les enfants. Le site de la Bourre a été retenu. Bien que les informations ne soient parvenues que très tardivement, la Commune de Mignovillard a souhaité s'engager dans l'achat du matériel pour cet espace ludique, à partir d'une sélection de fournitures établie par l'ENJ, qui se charge de grouper les commandes pour le massif.

Il est précisé que les achats bénéficient d'une prise en charge par l'ENJ à hauteur de 70 % du coût, dans la limite de 6 000 € de matériel. Le reste à charge de 30 % est dû par la Commune. L'ENJ s'engage également à fournir de la signalétique à hauteur de 2 000 € environ.

M. le Maire rend compte au conseil municipal de la commande qui a dû être passée avant fin septembre et qui avait fait l'objet d'une information électronique pour validation à chaque élu. Ainsi, ont été commandés : 2 carabines laser, 3 modules pour l'initiation au ski, 20 piquets « moustache », un mur « boules de neige », des éléments d'agrément, du matériel de protection et de balisage. Le coût de l'investissement est de 5 613,80 € HT, soit un reste à charge pour la Commune de 1 684,14 €.

Pour permettre l'aménagement de cet espace ludique, le conseiller municipal délégué en charge de la forêt propose de couper quelques bois non soumis : 26 m³ environ d'épicéas et 15 stères de feuillus. Le conseil municipal donne son accord pour exploiter les bois qui seront proposés à la vente aux meilleures conditions. Une délibération sera prise ultérieurement en ce sens.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Florent SERRETTE

